

**ARF TEST**

Société par actions simplifiée  
au capital de 37 000 euros

Siège social : 667 rue Aristide Berges

Immeuble Le Solaris

38330 MONTBONNOT ST MARTIN

482 974 078 RCS GRENOBLE

**COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME**

**EXTRAIT**  
**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 23 SEPTEMBRE 2011**

**L'AN DEUX MIL ONZE,**

**LE 23 SEPTEMBRE A 08 HEURES 00,**

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par courrier remis en main propre le 08 Septembre 2011

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

**Monsieur Daniel ANDRIEUX** préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La société AMC CONSULTANTS, Commissaire aux comptes régulièrement convoquée par lettre remise en mains propres contre décharge est absente et excusée .

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent **3700** actions, sur les 3 700 actions émises par la Société.

*L'assemblée peut valablement délibérer (l'article 21 des statuts – Adoption des décisions collectives ne prévoit, pour les décisions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire, aucun quorum concernant le nombre d'actionnaires présents ou représentés et précise que les décisions qualifiées d'ordinaires sont prises à la majorité des voix exprimées mais que l'approbation des comptes, l'affectation des résultats et la nomination des commissaires aux comptes ne peuvent être décidées qu'à la majorité des voix dont disposent tous les actionnaires soit au moins 1 850 voix .*

**Le Président met à la disposition des associés :**

- la liste des associés
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes
- les statuts de la Société
- la feuille de présence à l'assemblée

AS AB B

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 Mars 2011
- le rapport du Président présenté à l'assemblée générale ordinaire
- **le rapport spécial** visé à l'article L 225 -184 du Code de commerce **sur les options de souscriptions ou d'achat d'actions** réservées au personnel salarié et aux dirigeants
- **le rapport spécial** visé à l'article L 225 -197- 4 du Code de commerce **sur l'attribution d'actions gratuites** au personnel salarié et aux dirigeants
- la liste des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales intervenues entre la société et l'une des personnes énumérées à l'article L.225-38 du code de commerce
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément audits statuts été communiqués aux associés avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations. Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2011
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Mars 2011 et quitus au Président
- Affectation du résultat
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; Approbation de ces conventions
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes
- Prise de participation dans la société ARF DO BRAZIL
- Questions diverses
- Pouvoirs à conférer en vue de l'établissement des formalités

Le Président donne lecture **du rapport de gestion du Président**, du **rapport spécial** visé à l'article L 225 -184 du Code de commerce **sur les options de souscriptions ou d'achat d'actions** réservées au personnel salarié et aux dirigeants, **du rapport spécial** visé à l'article L 225 -197- 4 du Code de commerce **sur l'attribution d'actions gratuites** au personnel salarié et aux dirigeants **et des rapports du Commissaire aux comptes**. Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

### **PREMIERE RESOLUTION**

[.....]

[.....]

AD  
B MB B

## **DEUXIEME RESOLUTION**

[.....]

[.....]

## **TROISIEME RESOLUTION**

[.....]

[.....]

## **QUATRIEME RESOLUTION**

[.....]

[.....]

## **CINQUIEME RESOLUTION**

[.....]

[.....]

.....

## **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, constate que les mandats des Commissaires aux comptes arrivent à expiration à l'issue des présentes .

Compte tenu qu'au cours des deux exercices précédant l'expiration des mandats des commissaires aux comptes, notre société n'a dépassé aucun des seuils (relatifs au total bilan, au montant HT du chiffre d'affaires et au nombre moyen de salariés),

AD P  
BDB B

l'assemblée générale décide de ne pas renouveler le mandat de la société AMC CONSULTANTS en qualité de commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur GAUTHIER Aimé en qualité de commissaire aux comptes suppléant .

Pour : voix

Contre : 3700 voix

Abstention : voix

En conséquence,

cette résolution est adoptée - ~~rejetée~~ / par ..... voix contre ..... - à l'unanimité.

Aucune action n'étant privée du droit de vote . Aucun associé n'étant exclu du droit de vote .

### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité nécessaires (dépôt des comptes annuels et formalités relatives au non renouvellement des mandats des commissaires aux comptes ) .

Pour : 3700 voix

Contre : voix

Abstention : voix

En conséquence,

cette résolution est adoptée - ~~rejetée~~ / par ..... voix contre ..... - à l'unanimité.

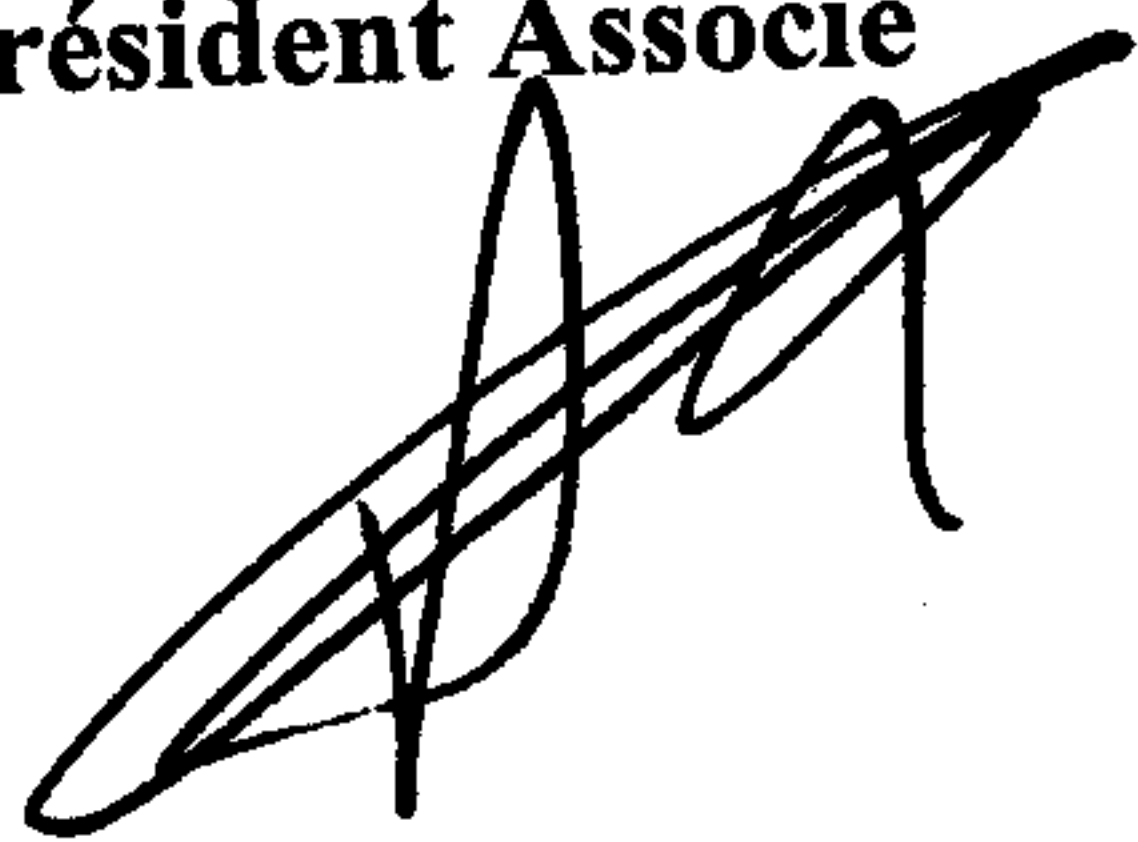
Aucune action n'étant privée du droit de vote . Aucun associé n'étant exclu du droit de vote .

\*\*\* CLOTURE \*\*\*

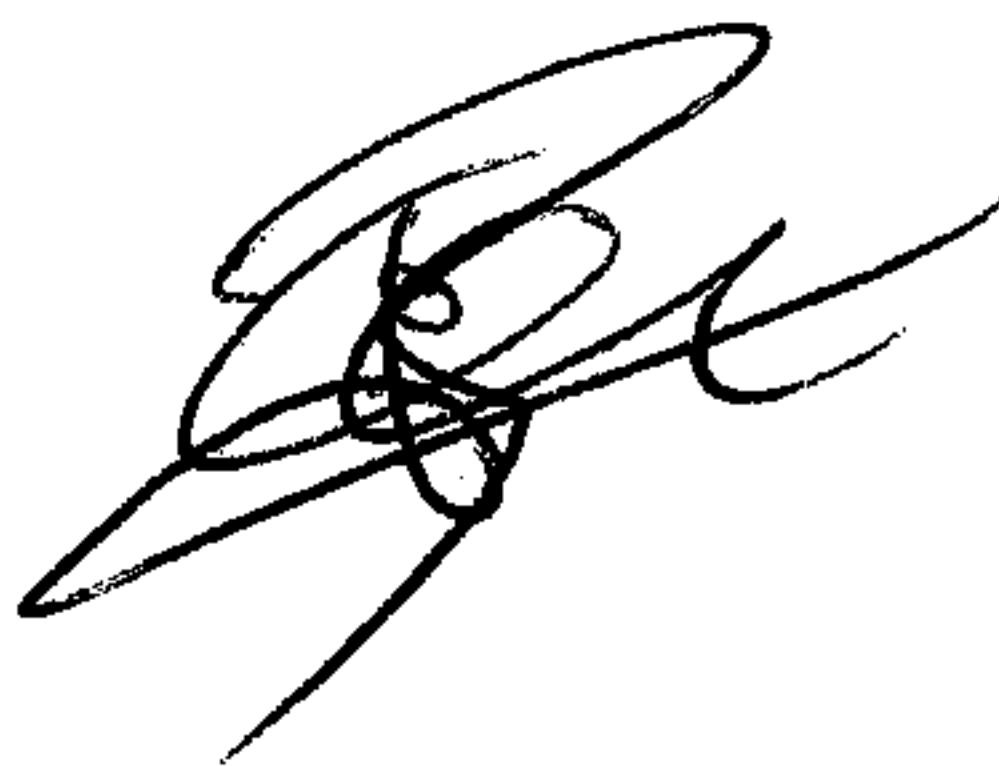
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 09 Heures 00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par les associés présents.

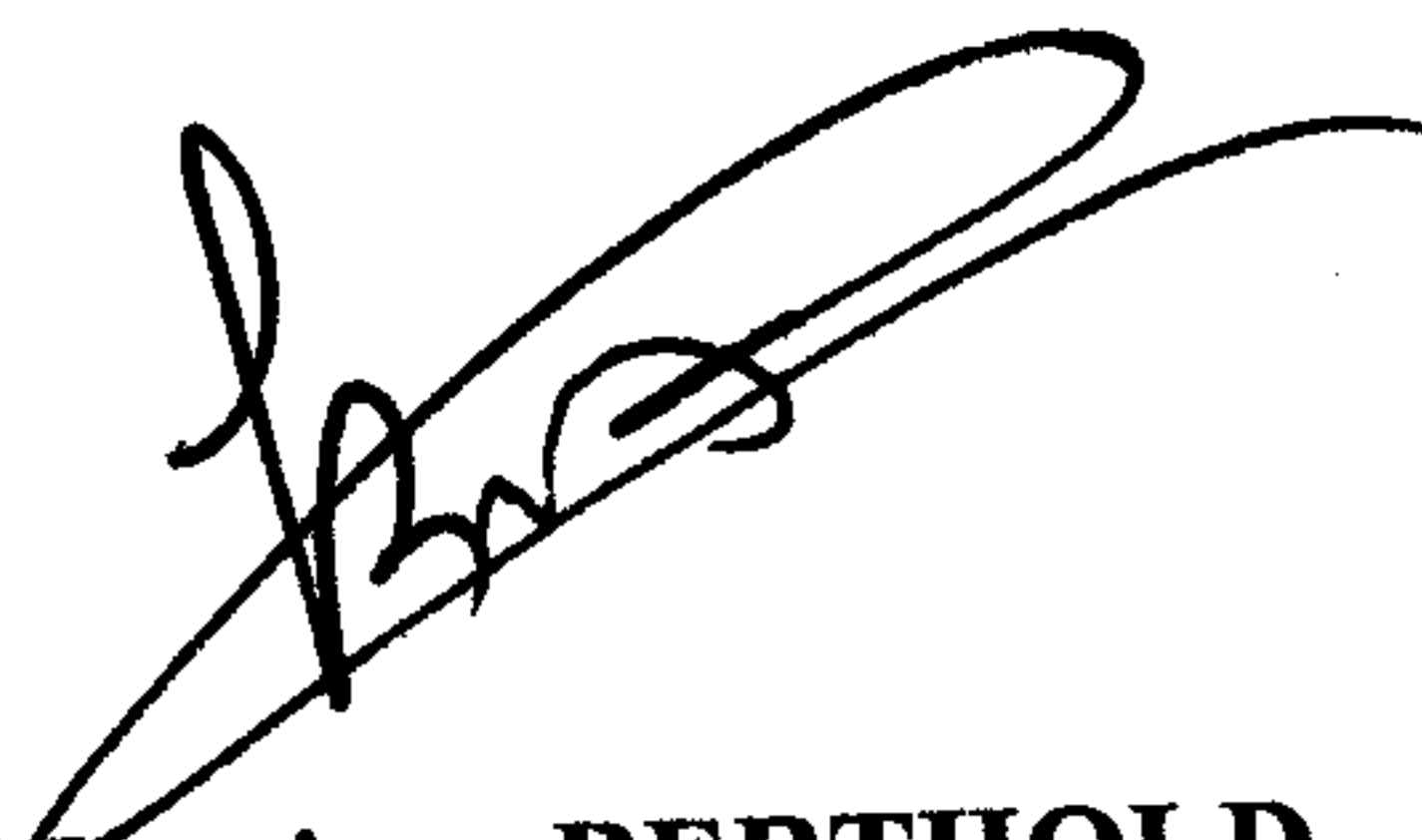
Monsieur ANDRIEUX  
Le Président Associé



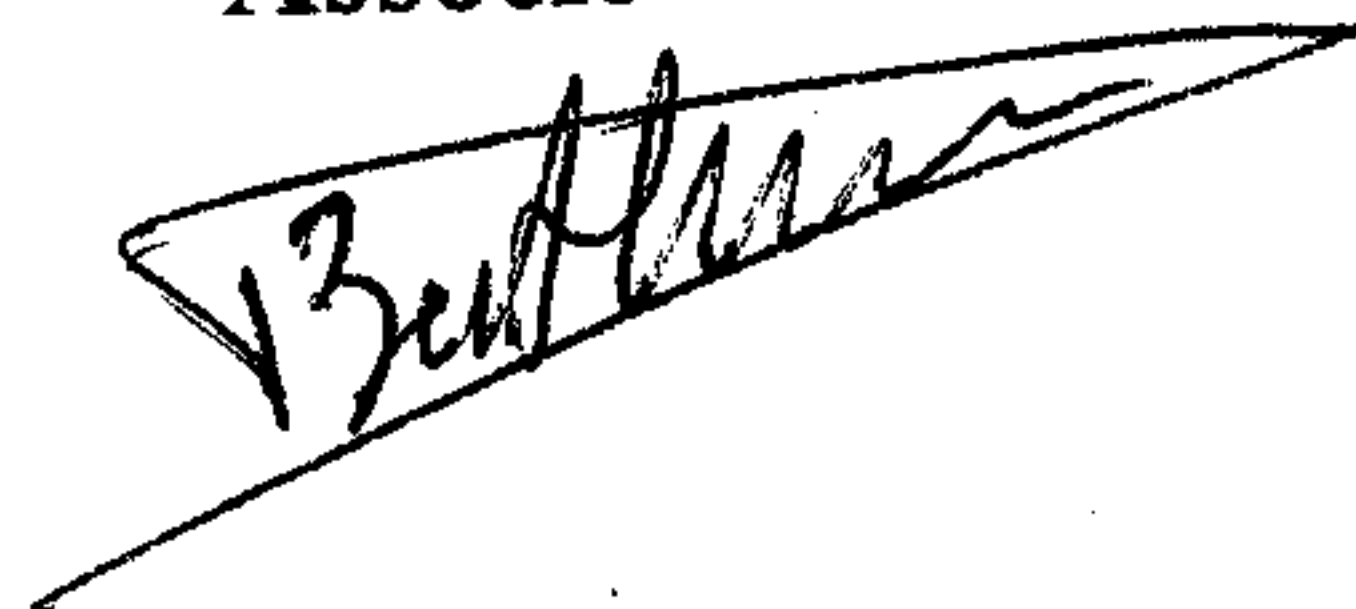
Monsieur BENEYTON  
Associé



Monsieur BRODER  
Associé



Monsieur BERTHOLD  
Associé



SCP LEODAX  
Associée

Représentée par Monsieur ANDRIEUX Daniel

